

Distr. limitée 11 juin 2012 Français Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-cinquième session Vienne, 6-15 juin 2012

Projet de rapport

Chapitre II

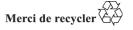
Recommandations et décisions

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session

- 1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/1001), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.
- 2. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Félix Clementino Menicocci (Argentine), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.
- 3. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, de la République tchèque, de la Slovaquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres, par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.
- 4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
- a) "Identification et évaluation des zones inondées par la télédétection et les systèmes d'information géographique", par le représentant de l'Équateur;

V.12-54031 (F)





- b) "Atelier ONU/Chili sur les applications de la technologie spatiale pour le développement socioéconomique", par le représentant du Chili;
 - c) "CleanSpace One", par le représentant de la Suisse;
- d) "Beidou: amener le monde et la Chine à votre porte", par la représentante de la Chine;
- e) "Activités scientifiques et techniques dans le domaine de la météorologie spatiale en Autriche", par le représentant de l'Autriche;
- f) "Applications des satellites à l'appui de la coopération internationale pour la sûreté et la sécurité maritimes: l'expérience BluemassMed, par la représentante de l'Italie;
 - g) "Megha-Tropiques", par le représentant de l'Inde.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

- 5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 32 à 52 et annexe I, par. 2).
- 6. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/1001, par. 35 et 45).
- 7. Le Comité a noté que les domaines prioritaires du Programme étaient les suivants: a) surveillance de l'environnement; b) gestion des ressources naturelles; c) santé dans le monde; d) gestion des catastrophes; e) applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite; f) sciences spatiales fondamentales, notamment l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale; g) droit de l'espace; h) changement climatique; i) Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales; et j) Initiative sur la présence humaine dans l'espace.
- 8. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2011, telles qu'elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1001, par. 41 à 44) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, annexe I).
- 9. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées.
- 10. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2012, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1001, par. 45).
- 11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

- 12. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu'ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.
- 13. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion d'experts ONU/Malaisie sur la présence humaine dans l'espace, tenue à Putrajaya (Malaisie) du 14 au 18 novembre 2011 (A/AC.105/1017), du rapport de l'Atelier ONU/Nigéria concernant l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, tenu à Abuja du 17 au 21 octobre 2011 (A/AC.105/1018), du rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenue à Vienne du 12 au 16 décembre 2011 (A/AC.105/1019), et du rapport de l'Atelier ONU/Vietnam sur les applications des techniques spatiales au service du développement socioéconomique, tenu à Hanoi du 10 au 14 octobre 2011 (A/AC.105/1020).
- 14. Le Comité était également saisi du rapport de l'Atelier régional ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de l'amélioration de la santé humaine, tenu à Téhéran du 23 au 26 octobre 2011 (A/AC.105/2012/CRP.13), et a noté que ce rapport serait publié sous la cote A/AC.105/1021.
- 15. Le Comité a pris note du rapport sur les activités menées en 2011-2012 dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales, ainsi que des projets pour 2013 et au-delà (A/AC.105/2012/CRP.16).
- 16. Le Comité a pris note du séminaire de sensibilisation, organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de son Initiative sur les sciences spatiales fondamentales et le réseau ISON (International Scientific Optical Observation Network) de la Fédération de Russie, et tenu en marge de la cinquantecinquième session du Comité.
- 17. Le Comité a également pris note de la réunion d'experts sur les avantages de la Station spatiale internationale (ISS) pour l'humanité, organisée par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de son Initiative sur la présence humaine dans l'espace, en collaboration avec les partenaires de la Station spatiale internationale, et tenue à Vienne les 11 et 12 juin 2012.
- i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales
 - 18. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2012 et a remercié l'Argentine, l'Autriche, le Chili, l'Équateur, l'Italie, le Japon et la Lettonie, ainsi que l'Agence spatiale européenne, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la Fédération internationale d'astronautique (FIA) et la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), de coparrainer et d'accueillir ces activités (voir A/AC.105/1011, annexe II).
 - 19. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les systèmes mondiaux de

navigation par satellite (GNSS), la météorologie spatiale internationale, les technologies spatiales fondamentales, le droit de l'espace, le changement climatique, les techniques permettant la présence humaine dans l'espace et les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales prévu pour 2013 en faveur des pays en développement.

- ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie
 - 20. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, des bourses pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.
 - 21. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir offert, par l'intermédiaire de l'Institut technologique de Kyushu, des bourses pour des études postuniversitaires sur la technologie des nanosatellites.
 - 22. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.
- iii) Services consultatifs techniques
 - 23. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, par. 38 à 47).
- iv) Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU
 - 24. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2011 et celles qui étaient prévues pour 2012 et 2013 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, annexes I à III).
 - 25. Le Comité a noté avec satisfaction le soutien financier et en nature appréciable que les pays hôtes apportaient aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.
 - 26. Le Comité s'est félicité de l'inauguration, le 29 mai 2012, du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale affilié à l'ONU, installé dans les locaux du Centre royal jordanien d'études géographiques à Amman.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

- 27. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et que plusieurs autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme à l'avenir. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 6 satellites en orbite polaire et de 6 satellites géostationnaires mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol apportées par 26 autres pays. Le Comité a aussi noté que, depuis sa mise en service en 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 32 300 personnes dans le cadre de 9 000 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2011, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver 1 650 vies dans le cadre de 630 opérations.
- 28. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite. Le Comité a salué l'essai des satellites du Système mondial de localisation qui visait à améliorer les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

- 29. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 62 à 73).
- 30. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale qui contribuaient à accroître la capacité des techniques de télédétection à promouvoir le progrès socioéconomique des pays en développement.
- 31. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique, et il a souligné qu'il fallait continuer de renforcer la capacité des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.
- 32. Le Comité a noté le rôle important joué par des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et son projet de satellite de télédétection ou le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et ses initiatives (le projet "Sentinel Asia" et le programme d'applications satellitaires pour l'environnement) pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

- 33. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations intergouvernementales internationales telles que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), et il a noté que l'Inde assumait la présidence et accueillerait la réunion plénière du CEOS en 2012. Il a également noté que l'Agence spatiale canadienne assumerait la présidence du CEOS en 2013 et que le Brésil accueillerait la prochaine réunion plénière du GEO, en novembre 2012.
- 34. Le Comité a pris note d'un certain nombre de conférences internationales et régionales relatives à la télédétection, notamment le colloque et l'exposition internationaux sur la géo-information de 2011, tenues à Kuala Lumpur en septembre 2011; l'atelier international sur la télédétection et l'environnement pour les régions subsahariennes, organisé par l'Académie internationale d'astronautique (AIA) à Nairobi en octobre 2011; la réunion d'experts sur la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), organisée par la Secure World Foundation (SWF) à Bruxelles en février 2012; et la conférence régionale sur la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, coorganisée par le Gouvernement roumain, la Commission européenne, l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY) à Bucarest en mai 2012. Le Comité a également noté que la 33^e Conférence asiatique sur la télédétection se tiendrait à Pattaya (Thaïlande) du 26 au 30 novembre 2012, et qu'elle serait organisée par le Gouvernement thaïlandais et l'Association asiatique de télédétection.

3. Débris spatiaux

- 35. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 74 à 95).
- 36. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1001, par. 91 et 92).
- 37. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.
- 38. Quelques délégations, étant d'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction des débris spatiaux, ont engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

- 39. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la réduction des débris spatiaux et la limitation de leur création devaient être inscrites au nombre des travaux prioritaires du Comité et de ses organes subsidiaires.
- 40. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.
- 41. Quelques délégations ont estimé que des mesures volontaires de réduction des débris spatiaux devraient être encouragées et qu'il faudrait redoubler d'efforts pour rendre opérationnels des mécanismes nationaux et internationaux afin de réduire la création et la prolifération de ces débris.
- 42. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité scientifique et technique à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux provenant de plates-formes spatiales ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.
- 43. Quelques délégations ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des États Membres d'échanger des informations concernant les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux; la collecte, la mise en commun et la diffusion des données sur les objets spatiaux; et les notifications de rentrées dans l'atmosphère.
- 44. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant.
- 45. Quelques délégations on dit que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.
- 46. S'agissant de l'élimination des débris spatiaux, il a été dit qu'aucun État ne devrait intervenir unilatéralement sur un objet spatial appartenant à un autre État, à moins que cette intervention n'ait fait l'objet de consultations et d'un d'accord avec l'État d'immatriculation de cet objet spatial.
- 47. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait instituer des moyens de limiter et d'éliminer les débris spatiaux, qu'il fallait accorder une attention accrue à la question des débris spatiaux en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse, et que tous les essais de destruction de satellites devraient être interdits.

4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

- 48. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 96 à 112 et annexe I, par. 8).
- 49. Le Comité était saisi d'un document de séance sur les contributions que les bureaux régionaux d'appui du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) prévoyaient d'apporter à la mise en œuvre

des activités du Programme prévues pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2012/CRP.18).

- 50. Le Comité était également saisi d'un document de travail établi pour la cinquantième session du Sous-Comité, présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Projet de création du Système aérospatial international de surveillance mondiale, initiative novatrice ayant pour objet la prévision des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et l'atténuation de leurs effets" (A/AC.105/C.1/L.323).
- 51. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès dont il était fait état dans les rapports sur les activités menées en 2011 dans le cadre du programme UN-SPIDER et noté que celui-ci mettrait en œuvre pendant l'exercice 2012-2013 le plan de travail révisé qui était présenté dans le document de séance A/AC.105/C.1/2012/CRP.22.
- 52. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires faites par les États Membres, notamment des contributions en espèces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Chine pour les activités du programme UN-SPIDER en 2011. Il a noté avec satisfaction que le programme avait également bénéficié des services d'experts associés et d'experts fournis par l'Allemagne, l'Autriche, la Chine et la Turquie.
- 53. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait à ce jour signé des accords de coopération en vue de la création des 12 bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER dont il était fait mention dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/1001, par. 109) et que les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et de la Turquie avaient offerts d'accueillir chacun un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.
- 54. Le Comité a noté avec satisfaction que des données spatiales étaient fournies pour appuyer les activités de gestion des catastrophes, en particulier les interventions d'urgence, par le truchement de plusieurs mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le projet "Sentinel Asia", les initiatives Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) et Mise en œuvre initiale du programme GMES en Europe du projet GMES, ainsi que le COSPAS-SARSAT.
- 55. Le Comité s'est félicité que l'Institut coréen de recherche aérospatiale ait adhéré à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" en juillet 2011 et fournisse des images satellite pour appuyer les activités associées à la Charte.
- 56. Le Comité a noté que les informations et les services fournis dans le cadre du programme UN-SPIDER étaient très utiles pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et a appelé les États Membres à continuer de soutenir le programme.
- 57. Selon un point de vue, en fournissant davantage d'images dans de meilleurs délais, on accroîtrait l'utilité des solutions spatiales pour les pays ayant subi des catastrophes.

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

- 58. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 113 à 135).
- 59. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont l'origine remontait à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et qui avait été officiellement créé en 2005, continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et pour promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans les infrastructures, en particulier dans les pays en développement.
- 60. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour l'aide qu'il avait apportée à la planification et à l'organisation des réunions du Comité international, et le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.
- 61. Le Comité a noté avec satisfaction que la sixième réunion du Comité international et la septième réunion de son Forum des fournisseurs, organisées par le Gouvernement japonais, avaient eu lieu à Tokyo du 5 au 9 septembre 2011 et que la septième réunion du Comité international se tiendrait à Beijing du 5 au 9 novembre 2012. Il a également noté que les Émirats arabes unis accueilleraient la huitième réunion du Comité international en 2013.
- 62. Le Comité a noté que la Réunion internationale des Nations Unies sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, coparrainée par les États-Unis d'Amérique, qui marquait 10 années de réalisations des Nations Unies dans le domaine des GNSS, avait été accueillie à Vienne du 12 au 16 décembre 2011 par le Bureau des affaires spatiales.
- 63. Le Comité a noté avec satisfaction les réalisations des fournisseurs et utilisateurs de services de positionnement, de navigation et de synchronisation ayant permis de promouvoir les GNSS au cours des 10 dernières années, ainsi que le reflète la publication intitulée "10 years of achievement of the United Nations on Global Navigation Satellite Systems" (ST/SPACE/55).
- 64. Le Comité a noté l'attention croissante que la communauté internationale portait aux systèmes mondiaux de navigation par satellite et aux progrès accomplis dans le domaine de la technologie et des applications des GNSS.
- 65. Le Comité a noté que le système de navigation par satellite chinois Beidou avait commencé à fournir des services régionaux.
- 66. Le Comité a noté la mise en service officielle, le 1^{er} octobre 2009, du premier système paneuropéen de navigation par satellite, EGNOS (Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite). EGNOS est le précurseur du Système de navigation par satellite de l'Union européenne, Galileo, dont les deux premiers satellites de validation en orbite ont été lancés avec succès le 21 octobre 2011.

- 67. Le Comité a pris note du fait que l'Inde prévoyait de lancer le premier satellite du Système régional indien de navigation par satellite.
- 68. Le Comité a noté que le Groupe de la jeunesse pour les systèmes mondiaux de navigation par satellite du Conseil consultatif de la génération spatiale avait poursuivi ses activités de promotion sur l'importance de ces systèmes, notamment en élaborant une brochure intitulée "Global Navigation Satellite Systems (GNSS) and youth" (Les GNSS et la jeunesse).

6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

- 69. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 136 à 151).
- 70. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1001, par. 151, et annexe II, par. 13 et 14).
- 71. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Groupe dans le cadre de son plan pluriannuel, en particulier du succès des ateliers organisés pendant les sessions du Sous-Comité en 2011 et 2012, qui avaient notamment permis d'informer les États Membres des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace par les États et les organisations intergouvernementales.
- 72. Quelques délégations ont exprimé l'avis que c'était exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, qu'incombait l'obligation de participer au processus de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, mais que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.
- 73. Quelques délégations ont estimé qu'afin de garantir l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, il faudrait que les acteurs spatiaux ayant des capacités éprouvées dans ce domaine partagent avec d'autres États leur savoirfaire et les informations disponibles concernant les mesures prises pour faire en sorte que les engins équipés de telles sources soient sûrs.
- 74. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être limitée le plus possible et que des informations complètes et transparentes sur les mesures prises pour garantir la sûreté devraient être communiquées aux autres États.
- 75. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risques de collision en orbite avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans

le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme et de règlements, dont le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Objets géocroiseurs

- 76. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 152 à 169 et annexe III).
- 77. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) (A/AC.105/1001, par. 169 et annexe III)
- 78. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie quatre fois en marge de sa cinquante-cinquième session, afin de poursuivre ses travaux sur le projet de recommandations pour une action internationale contre les risques d'impact d'objets géocroiseurs. Les recommandations proposées (dans le document A/AC.105/C.1/L.317) étaient regroupées comme suit: information, analyse et alerte; planification et exécution des campagnes de missions; et supervision et autorisation des missions.
- 79. Le Comité a également noté que la deuxième réunion des représentants d'agences spatiales s'était tenue en marge de sa cinquante-cinquième session afin d'examiner le projet de mandat du groupe indépendant de planification et d'exécution des missions dont la création était proposée dans le projet de recommandations de l'Équipe (A/AC.105/C.1/L.317). Le Comité a noté en outre que les travaux sur ce projet de mandat se poursuivraient en 2012 et au début de 2013 au cours de la période intersessions en vue de leur mise au point définitive d'ici la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.
- 80. Le Comité a noté qu'un certain nombre de rencontres internationales avaient été organisées en 2011 pour examiner les actions menées en collaboration à l'échelle internationale sur les objets géocroiseurs, notamment la deuxième conférence de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) sur la défense planétaire, intitulée "Agir face aux menaces", et coorganisée par l'Agence spatiale roumaine du 9 au 12 mai à Bucarest; l'Atelier sur les recommandations internationales pour la réduction de la menace des objets géocroiseurs, organisé par l'Équipe sur les objets géocroiseurs les 25 et 26 août à Pasadena (États-Unis), et l'Atelier sur la communication avec les médias et l'information sur les risques posés par les objets géocroiseurs, organisé par l'Équipe et la Secure World Foundation les 14 et 15 novembre à Boulder (États-Unis).
- 81. Le Comité a aussi noté qu'un atelier avait été organisé par la NASA le 29 mai 2012, comme suite à une proposition de l'Équipe sur les objets géocroiseurs, pour analyser plus avant l'astéroïde potentiellement dangereux 2011 AG5, et que l'Équipe avait été informée de l'état actuel des connaissances concernant cet astéroïde.
- 82. Le Comité a noté que l'Équipe poursuivrait ses travaux en organisant, en octobre 2012, en collaboration avec la NASA, un atelier chargé d'examiner les fonctions devant être assumées par le Réseau d'information, d'analyse et d'alerte. Le Comité a également noté qu'une séance spéciale sur les risques d'impact d'objets

géocroiseurs, les activités en cours et les projets futurs sera organisée par le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs de l'Union Astronomique internationale (UAI) pendant l'Assemblée générale de l'UAI, qui se tiendra à Beijing du 20 au 31 août 2012. Le Comité a noté en outre que les membres de l'Équipe participaient à l'organisation de la Conférence de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) sur la défense planétaire, qui se tiendra du 15 au 19 avril 2013 à Flagstaff (États-Unis).

- 83. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la détection précoce et le suivi précis revêtaient une importance capitale pour gérer les dangers que représentent les objets géocroiseurs et que les mesures éventuellement prises pour atténuer ces dangers devaient être coordonnées au niveau international.
- 84. Selon un point de vue, le réseau mondial de détection et de caractérisation des objets géocroiseurs s'était étendu et l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait progressé dans l'élaboration d'un projet de mandat d'un groupe indépendant de planification et d'exécution des missions. Cette délégation a estimé que, si des travaux supplémentaires devaient être faits dans ce domaine, la clef d'une réponse efficace aux risques d'impact d'objets géocroiseurs résidait dans la détection précoce et que la coopération en matière de renforcement des capacités de détection et de développement des réseaux de partage d'informations sur les objets géocroiseurs était fondamentale.
- 85. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs du Conseil consultatif de la génération spatiale avait poursuivi avec succès son concours de dissertation technique intitulé "Dévier un astéroïde", organisé depuis 2008 à l'intention des étudiants et des jeunes spécialistes pour lutter contre la menace des objets géocroiseurs, et qu'il avait lancé le concours "Trouver un astéroïde" pour encourager des équipes du monde entier à chercher des astéroïdes.
- 86. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait été chargée de finaliser le projet de recommandations pour une action internationale contre les risques d'impact d'objets géocroiseurs d'ici la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2013, et de présenter ses recommandations à la cinquante-sixième session du Comité.
- 8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications
 - 87. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 211 à 221).
 - 88. Le Comité a noté les informations sur l'orbite des satellites géostationnaires, communiquées par la délégation de la République tchèque et figurant dans le document de séance A/AC.105//2012/CRP.17.
 - 89. Il a été dit, à propos des informations contenues dans le document de séance susmentionné, qu'une comparaison des positions nominales des stations radio

spatiales, appelées réseaux spatiaux dans la terminologie de l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec les positions réelles des satellites avait montré qu'un certain pourcentage des réseaux spatiaux n'avaient aucun engin spatial à ces positions et n'étaient donc pas du tout en mesure de fonctionner, et que si les stations radio spatiales non utilisées étaient suspendues ou que les propositions correspondantes étaient supprimées, la congestion de l'orbite géostationnaire serait réduite, ce qui profiterait à tous ses utilisateurs.

- 90. Quelques délégations ont de nouveau exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui compromettait la viabilité des activités spatiales. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'Union internationale des télécommunications, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.
- 91. Quelques délégations étaient d'avis que l'orbite géostationnaire présentait un intérêt inégalé pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être à nouveau débattu par des groupes de travail, des groupes d'experts intergouvernementaux ou des équipes spéciales, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale

- 92. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 170 à 182).
- 93. Le Comité a pris note de la conclusion relative au point intitulé "Initiative internationale sur la météorologie spatiale" et est convenu qu'à partir de sa cinquantième session, le Sous-Comité technique et scientifique devrait inscrire à son ordre du jour un nouveau point ordinaire intitulé "météorologie spatiale", afin de permettre aux États membres du Comité et aux organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité de procéder à des échanges de vues sur les activités scientifiques et de communication concernant la météorologie spatiale menées aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur les impacts sociétaux de la météorologie spatiale, afin de contribuer à intensifier la coopération internationale dans ce domaine.
- 94. Le Comité a noté l'importance de poursuivre les efforts internationaux visant à coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l'aide de moyens spatiaux et terrestres, à aider à la consolidation des connaissances communes, à développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sûreté des moyens spatiaux et à approfondir la compréhension des événements météorologiques spatiaux et en améliorer les prévisions.
- 95. Le Comité a noté avec satisfaction la création du centre international des sciences et de l'enseignement de la météorologie spatiale à l'Université de Kyushu

- (Japon), qui a vocation à promouvoir les études et l'enseignement scientifique concernant l'environnement spatial.
- 96. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'atelier consacré aux impacts sociétaux de la météorologie spatiale, organisé par les États-Unis en marge de sa cinquante-cinquième session.
- 97. Le Comité s'est félicité de la tenue prochaine des activités suivantes: formation aux sciences spatiales organisée à Bandung (Indonésie) du 17 au 26 septembre 2012 par l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale et le Système d'acquisition de données magnétiques, qui sera accueillie par l'Indonésie en collaboration avec l'Initiative, le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP) et l'Université de Kyushu; 19^e Colloque ONU/ESA/Autriche sur l'analyse des données et le traitement des images pour les applications spatiales et le développement durable sur le thème "météorologie spatiale", prévu à Graz du 18 au 21 septembre 2012; atelier ONU/Équateur sur l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, prévu à Quito du 8 au 12 octobre 2012, qui sera accueilli par l'Observatoire astronomique de Quito au nom du Gouvernement équatorien.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

- 98. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 183 à 210).
- 99. Le Comité a approuvé les recommandations et les décisions sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/1001, par. 210 et annexe IV, par. 16).
- 100. Le Comité a noté que le document de séance sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui avait été présenté par la Fédération de Russie (A/AC.105/2012/CRP.19) serait publié après la session dans toutes les langues officielles de l'ONU sous la cote A/AC.105/L.285.
- 101. Le Comité était saisi des documents de travail établis pour la cinquantième session du Sous-Comité par les groupes d'experts A à D du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/L.324 à 327), qui avaient été communiqués pour observations aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, comme l'avait recommandé le Groupe de travail à la quarante-neuvième session du Sous-Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 i)).
- 102. Le Comité était également saisi d'un document de travail établi pour la cinquantième session du Sous-Comité, qui avait été présenté par la Fédération de Russie et l'Ukraine et qui était intitulé "Protection des technologies applicables à la coopération dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la mise au point et de l'exploitation de matériel spatial et de lanceurs" (A/AC.105/C.1/L.322).
- 103. Le Comité a noté que les groupes d'experts A à D du Groupe de travail se réunissaient en marge de la session en cours du Comité, conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe et à ce dont ce dernier était convenu à la quarante-neuvième session du Sous-Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 a)).

- 104. Le 11 juin, le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a informé le Comité des progrès réalisés par les groupes d'experts et du programme de travail prévu.
- 105. Le Comité a noté avec satisfaction que Enrique Pacheco Cabrera (Mexique) et Ian Mann (Canada) avaient respectivement été nommés coprésidents des groupes d'experts A et C, ce qui donnera une impulsion supplémentaire aux efforts déployés par ces groupes pour atteindre les objectifs qui ont été fixés dans le mandat et les méthodes de travail et réaffirmés ultérieurement par le Groupe de travail.
- 106. Le Comité a rappelé que, conformément au plan de travail pour 2013, un atelier sera organisé à l'occasion de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, et que les États membres du Comité seraient invités à inclure dans leurs délégations des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et d'entités du secteur privé ayant une connaissance concrète du domaine spatial afin que l'on puisse recueillir des informations sur leurs expériences et leurs pratiques dans la conduite d'activités spatiales durables. Le Comité a également noté qu'une réunion conjointe des groupes d'experts se tiendrait en marge de la cinquantième session du Sous-Comité afin de préparer l'atelier.
- 107. Quelques délégations ont déclaré qu'une attention particulière devrait être accordée aux risques posés par les débris spatiaux car il était urgent de faire progresser la coopération internationale sur cette question hautement prioritaire.
- 108. Quelques délégations ont exprimé l'opinion qu'il fallait éviter les chevauchements d'efforts et analyser les lacunes pour recenser les problèmes préjudiciables à la viabilité à long terme des activités spatiales dont aucune autre instance ne s'occupait actuellement.
- 109. Selon un avis, les discussions sur la viabilité à long terme des activités spatiales renforçaient également la contribution des activités spatiales au développement durable sur la Terre, et les pays en développement devraient participer activement aux activités du Groupe de travail.
- 110. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Sous-Comité juridique devrait suivre de près les discussions sur la question de la viabilité à long terme des activités spatiales, dont l'écho ne se limitait plus au domaine de la science et la technologie spatiales.
- 111. Il a été dit que les travaux devant être menés dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui devait commencer à siéger en juillet 2012, pourraient venir appuyer ceux du Groupe de travail, étant donné que ces deux organes avaient pour objectif commun de promouvoir la stabilité, la sûreté et la sécurité de l'environnement spatial.
- 112. Selon un point de vue, en raison la complexité des questions à l'examen, il fallait prévoir suffisamment de temps pour les délibérations, de sorte que des décisions mesurées visant à trouver des solutions à long terme puissent être prises, et le calendrier envisagé pour les travaux du Groupe devrait être revu selon que de besoin.

- 113. Selon un avis, les réunions des groupes d'experts devraient être soigneusement préparées et leur documentation devrait être mise à la disposition des experts longtemps à l'avance, afin de laisser suffisamment de temps pour la coordination au niveau national avant les réunions, ce qui faciliterait la participation active de tous et contribuerait à la réussite des travaux.
- 114. Il a été exprimé l'opinion que les décisions sur les questions examinées par le Groupe de travail ne devraient pas être prises lors de séances tenues parallèlement aux séances plénières, de sorte que toutes les délégations puissent y participer.
- 115. Il a été dit que de plus amples informations concernant la structure des rapports des groupes d'experts et notamment les résultats envisagés aideraient le Groupe de travail à établir un rapport complet et harmonisé.

11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous Comité scientifique et technique

- 116. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 222 à 230, et annexe I, par. 9 et 10).
- 117. Se fondant sur les débats du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-neuvième session, le Comité est convenu que les questions de fond ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquantième session:
 - 1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
 - 2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
 - 3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 - 4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
 - 5. Débris spatiaux.
 - 6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
 - 7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
 - 8. Météorologie spatiale
 - 9. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
 - (Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 10 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
 - b) Objets géocroiseurs;

- (Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 9 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987))
- c) Viabilité à long terme des activités spatiales.
 - (Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 au paragraphe 23 du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales figurant à l'annexe II du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20))
- 10. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
- 11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
- 118. Le Comité a accepté que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.
- 119. Le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail plénier tendant à poursuivre l'examen des questions d'organisation au sein du Groupe de travail lors de la cinquantième session du Sous-Comité.
- 120. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, il était convenu que, lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, deux heures seraient réservées, dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/958, annexe II, par. 8 et 10).
- 121. Le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace tendant à ce que les activités du Groupe en 2013 soient exécutées selon les modalités fixées dans son plan de travail pour 2014 au cas où aucune contribution ne serait proposée par les États membres et les organisations intergouvernementales pour l'atelier visé au paragraphe 113 ci-dessus.
- 122. Le Comité est convenu que le thème du colloque devant être organisé en 2012 par la FIA conformément à l'accord conclu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24) serait le suivant: "Études et concepts en vue de l'élimination active des débris orbitaux: vue d'ensemble".